

6 juillet 2015

Procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2015 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Eric Laforge
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Fafard.

Était absent : aucun

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

72-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

73-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 27 juin 2015

épargne courant	341 917.22
rachetable	200 000.00
épargne régulière	200 000.00
avantage entreprise	155 302.50
TOTAL :	897 219.72

CAISSE RECETTES AU 30 juin 2015

TOTAL DES RECETTES	129 918.56
---------------------------	-------------------

6 juillet 2015

74-15

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 152 705.94\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	136 172.42\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>16 533.52\$</u>
	152 705.94\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

DÉPÔT DU RAPPORT D'INDICATEUR DE GESTION

Le rapport sur les indicateurs de gestion pour l'année 2014 a été déposé au Ministère des Affaires municipales. Il est disponible pour consultation.

ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Nous recevons l'orientation préliminaire de la CPTAQ à notre demande d'extension de périmètre urbain. L'orientation est négative à moins que la municipalité ait des nouveaux éléments à présenter.

La municipalité a trente jours pour demander une rencontre avec les commissaires.

6 juillet 2015

75-15

OFFRE DE SERVICE DE EXP POUR LE DOSSIER ARGUMENTAIRE POUR UNE AUDIENCE À LA COMMISSION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une orientation préliminaire négative suite à notre demande d'agrandissement du périmètre urbain ;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande d'audience publique auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU QU'UN rapport argumentaire doit être rédigé pour être déposé et présenté à la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Collard d'accepter l'offre de service de EXP tel que décrit dans sa proposition en date du 30 juin au tarif de 100\$ de l'heure avec un maximum de 3500\$.

76-15

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE III

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton tenue le 6 juillet 2015, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon :

- QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton autorise la présentation du projet du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton désigne Madame Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

6 juillet 2015

77-15

OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH CONCERNANT LA
MESURE DES BOUES ET DE L'ÉVALUATION DES
VOLUMES CUMULÉS DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la proposition de services professionnels concernant la mesure de boues des 4 étangs aérés de notre municipalité au coût de 1650\$ plus taxes.

Il est demandé que la municipalité mette à la disposition d'Aquatech une personne compétente et responsable de la sécurité et qui sera en place en permanence pendant le déroulement de l'activité.

78-15

OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH CONCERNANT LES
NOUVELLES EXIGENCES DE SOMAE

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la proposition de services professionnels pour la validation des données inscrites au SOMAE et la production du rapport annuel, ainsi que la réalisation des tâches supplémentaires découlant de l'application ROMAEU au coût additionnel de 1344\$ par année.

79-15

SCHEMA DE RISQUE INCENDIE – APPROBATION D'UN
RAPPORT D'ACTIVITÉS

Conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte le rapport d'activités de notre service incendie de 2007 à 2014.

80-15

NOMMER GUYLAINE BOURGOIN RESPONSABLE POUR
L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL (VOIRIE)

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal nomme Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière responsable et personne ressource pour le projet d'agrandissement du garage municipal (voirie) et qu'en cas d'incapacité d'agir M. André Fafard, maire soit nommé substitut.

6 juillet 2015

81-15

TOURNOI DE GOLF DE COOPTEL LE 12 AOÛT PROCHAIN

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal défraie une inscription au conseiller municipal Pierre Laflamme pour le tournoi de golf de Cooptel le 12 août prochain afin de représenter la municipalité.

VISION MUNICIPALE

Ce sujet a été discuté lors de cette réunion sous des aspects différents.

82-15

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉPENSE DES TRAVAUX D'ASPHALTE

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte de payer les factures totales pour les travaux de couche d'usure exécutés dans la route du 12^{ième} rang sur une distance de 1.5 kilomètre au coût de 76.48\$ la tonne métrique pour 1438.33 t.m. au montant total de 124 822.77\$.

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin pour un montant subventionné, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

83-15

RÉSOLUTION POUR AJOUT À LA PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA TECQ

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisée approuvée par la présente résolution.

ENTRETIEN OU RÉPARATION DU CAMION FORD

Après les informations obtenues, le conseil n'a pas l'intention de remplacer la cabine sur le camion Ford.

Ce sujet sera discuté lors de la préparation du budget 2016.

84-15

DEMANDE AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2015-2016 - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE *la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE *la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour le programme de réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 - volet redressement des infrastructures routières locales.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

6 juillet 2015

85-15

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS POUR LES
POMPIERS VOLONTAIRES LORS DE FORMATION

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte de défrayer les frais de repas pour les pompiers volontaires pris lors de leur formation pour un montant de 15\$ maximum chacun.

Les frais seront remboursés avec présentation de reçu et à compter de ce jour. L'entente sera modifiée pour inclure ce changement.

RAPPORTS

- Roger Collard et Jean Collard : centre de valorisation St-Hyacinthe
- Guylaine Bourgoïn : congrès de l'ADMQ
- Pier-Hugo Chagon : CDRN

VARIA

Le bureau municipal sera fermé la semaine du 20 juillet.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Offre de service d'Avizo, Experts-conseils,
- Invitation du Théâtre de la Dame de Cœur à leur brunch-bénéfice ;
- Certificat d'assurance pour le Festival du Porc de Saint-Nazaire d'Acton ;
- Confirmation provisoire d'assurance de construction H.L.I. inc. ;
- Info-express, bulletin d'information – 6 juillet 2015 ;
- Subpoena pour assignation d'un témoin à comparaître de la Cour Municipale d'Acton Vale ;
- Lettre de la Commission de protection du territoire agricole Québec (CPTAQ) dans le dossier 408933 ;
- Lettre du Ministère des Transports Québec (MTQ) ayant pour objet la résolution numéro 52-15 – demande au ministère des Transports (MTQ) d'étudier la possibilité d'élargir le rang d'Upton à l'intersection du rang Brodeur à Saint-Nazaire d'Acton ;
- Communiqué de presse pour Radio Acton concernant les travaux d'asphaltage ;
- Communiqué de presse du MTQ concernant les travaux d'entretien sur le rang Brodeur à Saint-Nazaire d'Acton ;

- Communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « Pour une deuxième année, l'Équipe Verte circulera sur le territoire de la Régie » ;
- Mini-scribe, juillet-août 2015, volume 24, numéro 7 ;
- Lettre d'Aquatech ayant pour objet le rapport d'interventions et recommandations ;
- Document de la MRC d'Acton concernant la sécurité incendie par municipalité ;
- Lettre du Ministère de la Sécurité publique Québec ayant comme sujet leur sondage en regard avec l'application de la clause « grand-père » et les exigences relatives à la formation des pompiers ;
- Avis d'Hélico Service inc. Rougemont concernant des travaux d'épandage aérien ;
- Courriel d'Hydro Québec ayant pour objet les travaux d'élagage ;
- Loisir et Sport Montérégie ayant pour objet la convocation à l'assemblée générale annuelle de Loisir et Sport Montérégie ;
- Avis public concernant la tarification des dépenses pour les travaux de la branche 1A du cours d'eau Marier ;
- Avis public concernant la tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Buisson ;
- Avis public concernant la tarification des dépenses pour les travaux de la branche 4 de la rivière Scibouette ;
- Communiqué de Réseau Biblio de la Montérégie concernant la 2^e édition du programme de certification BiblioQualité ;
- Courriel de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie (UPA) demandant une rencontre avec les élus du conseil municipal ;
- Document concernant le congrès « Municipal équipement expo Canada » du 4-5 novembre 2015 ;
- Télécopie adressée à Me Jacques Penelle concernant le règlement de la fermeture de la route menant au 12^e rang sud ;
- Courriel d'un citoyen concernant des branches laissées par Cooptel dans le fossé du 12^e rang Nord ;
- Lettre de la Société de l'assurance automobile Québec ayant pour objet le préavis de vérification mécanique ;
- Lettre d'Hydro-Québec ayant pour objet la ressource d'Hydro-Québec attirée à la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton ;
- Courriel du MTQ ayant pour objet des modifications réglementaires ;
- Rapport annuel pour l'année 2014 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ;
- Note du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Québec (MAMOT) ayant pour objet la mise en berne du drapeau du Québec suite au décès de monsieur Jacques Parizeau ;
- Lettre de Réseau Biblio de la Montérégie ayant pour objet le rapport annuel 2014-2015 ;
- Courriel d'Acklands Grainger concernant l'envoi de factures par courriel ;
- Mise à jour envoyée à la Sécurité civile ;

- Lettre d'Énergie et Ressources naturelles Québec ayant pour objet la centralisation des paiements provenant des municipalités ;
- Promotion d'articles concernant la semaine de la prévention des incendies ;
- Extrait de procès-verbal de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant la révision du mode de calcul sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

Aucune question.

86-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 22 heures 45.

André Fafard
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
Secrétaire trésorière